

## TOUR ALSACE CYCLISTE LE 29.07.23

### ARRÊTÉ MUNICIPAL n°11/2023 du 18 juillet 2023

Portant interdiction de stationner et de circuler sur la RD 18 en traversée de village

Nous, Maire de la commune de Heidwiller

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions,
- VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2212-1 et suivants et L 2542-2 et suivants relatifs aux pouvoirs conférés au Maire en matière de police de la circulation,
- VU** l'article R 411-8 du Code de la Route relatif au pouvoir des Préfets et des Maires en matière de réglementation de la police de la circulation routière,
- VU** l'article R 233-1 du même Code concernant notamment le stationnement gênant, l'enlèvement des véhicules et leur mise en fourrière,
- VU** l'arrêté ministériel du 6 novembre 1992 modifié – Livre 1 Huitième Partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- VU** la déclaration de manifestation déposée le 30 mai 2023 par l'ASPTT Mulhouse – Section cyclisme sur la plateforme manifestationsportive.fr

**CONSIDÉRANT** qu'il importe de prendre les mesures nécessaires au bon déroulement de l'étape 4 du « **TOUR ALSACE CYCLISTE 2023** » le 29 juillet 2023

**CONSIDÉRANT** que pour raison de sécurité, il y a lieu d'interdire le stationnement et la circulation **sur la RD 18 en traversée de village**

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le stationnement de tous les véhicules est interdit le samedi 29 juillet 2023 entre 8h et 13h sur l'ensemble de la RD 18 en traversée de village, à savoir rue d'Ilfurth et rue de Dannemarie.

**Article 2 :** La circulation de tous les véhicules est interdite pendant le passage de l'épreuve estimée aux alentours de midi. La circulation sera rétablie après le passage du véhicule balai.

**Article 3 :** Les carrefours seront sécurisés par un dispositif de barrière tenus par des signaleurs de la commune.

**Article 4 :** Les articles 1 à 3 ne concernent pas les véhicules de secours, des forces de l'ordre, de lutte contre les incendies et de la course.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Altkirch
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ilfurth
- Monsieur le Directeur de l'Agence territoriale routière du Sundgau
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers d'Altkirch
- Brigade Verte de Walheim
- ASPTT Mulhouse – Section cyclisme

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

**Article 7 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



## TOUR ALSACE CYCLISTE (suite)

Attention, lors du passage de la caravane, environ deux heures avant la course (soit vers 10H00–10H30), la route sera encore ouverte à la circulation. **Soyez prudents**. En effet, la tradition veut que la caravane lance de menus objets publicitaires, toujours sur le côté droit de la route dans le sens de la course (Sens Illfurth-Dannemarie). Placez-vous du bon côté !

Crédit photo : Maurice KLOETZLEN (étape 5 en 2022)



- ➡ 15 minutes avant la course des motards « drapeaux jaunes » + feux de détresse allumés, passeront.
- ➡ 3 minutes avant la course, passage de motards « nettoyage de chaussée » **ROUTE BLOQUÉE**
- ➡ « Bulle course » **ROUTE BLOQUÉE**
- ➡ « Voiture-balai » accompagnée d'un motard de la Gendarmerie Nationale, **CIRCULATION RÉTABLIE APRÈS SON PASSAGE**

**PROFITEZ DE CET ÉVÈNEMENT SPORTIF À HEIDWILLER COUPLÉ À UN ÉVÈNEMENT POPULAIRE ET FESTIF.**

- ◆ Une projection vidéo du tour est prévue sur grand écran à l'école, toute l'après-midi.
- ◆ Un barnum et une petite restauration se feront sur le terrain de basket ainsi que des jeux pour les petits et les grands, animés par les parents d'élèves et les volontaires sur le terrain de foot...
- ◆ Des matchs de ping-pong et de la pétanque sont aussi au programme.

Venez nombreux, grands-parents, parents, adolescents, enfants vous amuser et partager une journée en famille et entre amis !

*(En cas de mauvais temps, nous nous rabattons dans la salle polyvalente)*



## RAPPEL



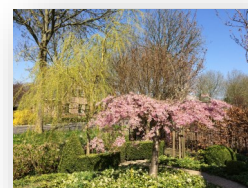
La mairie sera fermée **du 07 août au 11 août 2023 inclus**.

## RESPECT DE L'ESPACE PUBLIC

Pour rappel, les haies donnant sur l'espace public, les trottoirs, les chemins, les allées, doivent être régulièrement entretenues et taillées afin de respecter l'espace public et ses usagers.

Les feuillages, les branches d'une haie, d'un arbuste, d'un arbre ne doivent pas dépasser la limite de propriété et ne pas s'étendre sur le domaine public.

Merci aux propriétaires de tailler leur haie afin de ne pas gêner les usagers de l'espace public.



## HEIDWILLER : COMMUNE NATURE

La commune s'est lancée, il y a quelques années, dans une démarche « **Zéro pesticide** » dans le cadre de l'opération « Commune Nature » initiée par la Région Alsace et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, récompensée par une 3ème libellule, distinction de niveau supérieur.

Les libellules valorisent l'engagement des communes signataires de la charte régionale des espaces communaux « **Zéro pesticide** » dans une démarche de progrès en faveur de la protection de la ressource en eau.

La commune a confirmé son engagement en **bannissant tout produit phytosanitaire dans le désherbage et l'entretien des espaces verts et a mis en place des zones dites « à fauche tardive » pour préserver les milieux naturels et la biodiversité.**

Afin de rester fidèle à cette démarche écologique, nous recommandons vivement, aux habitants d'œuvrer dans le même sens en n'utilisant aucuns produits phytosanitaires.

**Tous ensemble préservons notre belle nature et notre ressource en eau.**

**LE MAIRE**